

Conseil scolaire catholique de district des Grandes Rivières

Procès-verbal

RÉUNION D'ORGANISATION

Samedi 5 décembre 2020

9 h

Timmins

PRÉSENCES

Conseillères et conseillers scolaires :

Langis H. Dion, président
(vidéoconférence)
Isabelle Charbonneau, vice-présidente
(vidéoconférence)
Roger Grégoire (vidéoconférence)
Lorraine Gagné (vidéoconférence)
Lynn Ouellette (vidéoconférence)
Daniel Grzela (vidéoconférence)
Gilles Audet (vidéoconférence)
Chantal Couture Rancourt
(vidéoconférence)

Élèves conseillères :

Fiona Anderson
Amy Lodin-Mateev

Membres du personnel :

Sylvie Petroski
Mario Fillion (vidéoconférence)
Michelle Dubeau (vidéoconférence)
Karine Lafrenière (vidéoconférence)
Richard Fecteau (vidéoconférence)
Jérémie Lepage (vidéoconférence)
Daphne Wallbridge (vidéoconférence)
Claire Mackey (vidéoconférence)
Richard Loiselle
Kimberley Salonen-Robichaud

Invitées :

Martine Lemaire-Mignault
Maxime Poliquin-Boutin

Membre de l'auditoire :

Aucun.

ABSENCES

Denis Bélanger
Paul St-Jean

1. PRIÈRE D'OUVERTURE ET RECONNAISSANCE DU TERRITOIRE

S. Petroski souhaite la bienvenue à tous et à toutes. Sylvie demande au Seigneur de veiller sur nous tous pendant le temps de Noël et nous invite à avoir une pensée spéciale pour tous les défunts.

R. Loiselle récite la prière d'ouverture.

Nous reconnaissons que nous sommes sur le territoire traditionnel des peuples Anishinabés du traité de la Baie-James et du traité Robinson-Huron.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE D'ORGANISATION

PROPOSÉE PAR : L. Dion
APPUYÉE PAR : C. Couture Rancourt

RÉSOLUTION 21-001

QUE la réunion d'organisation du Conseil scolaire catholique de district des Grandes Rivières soit activée à 9 h 06 le samedi 5 décembre 2020.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉE PAR : L. Ouellette
APPUYÉE PAR : G. Audet

RÉSOLUTION 21-002

QUE l'ordre du jour de la réunion d'organisation du 5 décembre 2020 du Conseil scolaire catholique de district des Grandes Rivières soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

4. ABSENCES DE CONSEILLÈRES OU DE CONSEILLERS SCOLAIRES

PROPOSÉE PAR : I. Charbonneau

RÉSOLUTION 21-003

APPUYÉE PAR : R. Grégoire

QUE les membres suivants soient autorisés de s'absenter de cette rencontre :

Absence autorisée : D. Bélanger

Absence non autorisée : P. St-Jean

ADOPTÉE

5. DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Aucune déclaration de conflit d'intérêts.

6. PROCÉDURES D'ÉLECTIONS

S. Petroski présente les procédures d'élections.

Elle explique que nous avons modifié les items 2d et 4d pour refléter le vote électronique, s'il y a lieu.

7. NOMINATION DES SCRUTATEURS

PROPOSÉE PAR : L. Dion

RÉSOLUTION 21-004

APPUYÉE PAR : C. Couture Rancourt

QUE Kimberley Salonen-Robichaud soit nommée scrutatrice pour le processus d'élections.

ADOPTÉE

8. ÉLECTION À LA PRÉSIDENTE

Nominé par : R. Grégoire

QUE Langis H. Dion soit nommé(e) à la présidence du conseil pour l'année 2021.

Il n'y a aucune autre nomination pour l'élection de la présidence.

PROPOSÉE PAR : R. Grégoire

RÉSOLUTION 21-005

APPUYÉE PAR : L. Ouellette

QUE les nominations pour la présidence soient closes.

ADOPTÉE

PROPOSÉE PAR : C. Couture Rancourt

RÉSOLUTION 21-006

APPUYÉE PAR : I. Charbonneau

QUE Langis H. Dion soit nommé à la présidence du Conseil pour la période du 5 décembre 2020 jusqu'à la première réunion du Conseil du mois de décembre 2021.

ADOPTÉE

9. MOT D'ACCEPTATION ET PRISE DE POUVOIR PAR LA PERSONNE ÉLUE

S. Petroski félicite L. Dion pour sa nomination à la présidence.

L. Dion remercie ses collègues pour leur confiance. Il souhaite à ses collègues d'avoir une belle réunion et une belle année 2021.

10. ÉLECTION À LA VICE-PRÉSIDENTE

Nominé par : L. Ouellette

QUE Isabelle Charbonneau soit nommé(e) à la vice-présidence du conseil pour l'année 2021.

Il n'y a aucune autre nomination pour l'élection de la vice-présidence.

PROPOSÉE PAR : G. Audet
APPUYÉE PAR : C. Couture Rancourt

RÉSOLUTION 21-007

QUE les nominations pour la vice-présidence soient closes.

ADOPTÉE

PROPOSÉE PAR : R. Grégoire
APPUYÉE PAR : L. Ouellette

RÉSOLUTION 21-008

QUE Isabelle Charbonneau soit nommée à la vice-présidence du Conseil pour la période du 5 décembre 2020 jusqu'à la première réunion du Conseil du mois de décembre 2021.

ADOPTÉE

11. MOT D'ACCEPTATION ET PRISE DE POUVOIR PAR LA PERSONNE ÉLUE

L. Dion félicite I. Charbonneau. Il souligne que c'est un plaisir de collaborer avec I. Charbonneau et S. Petroski.

12. AFFAIRES À DÉCIDER

PROPOSÉE PAR : C. Couture Rancourt
APPUYÉE PAR : R. Grégoire

RÉSOLUTION 21-009

QUE les deux officiers signataires suivants, pour la période du 5 décembre 2020 jusqu'à la première réunion du mois de décembre 2021 soient Langis H. Dion, président ou Isabelle Charbonneau, vice-présidente et Sylvie Petroski, directrice de l'éducation et secrétaire-trésorière du conseil.

ADOPTÉE

PROPOSÉE PAR : G. Audet
APPUYÉE PAR : L. Ouellette

RÉSOLUTION 21-010

QUE durant l'année 2021, la présidence ou la vice-présidence et la secrétaire-trésorière soient autorisées, au nom du conseil, à emprunter de temps à autre par billet à l'ordre de la Caisse populaire Alliance limitée de Timmins, une somme ou des sommes n'excédant pas 20 000 000 \$ pour défrayer les dépenses courantes et que ces emprunts soient remboursés à la réception des taxes et des subventions, et ce, selon la procédure habituelle.

ADOPTÉE

PROPOSÉE PAR : R. Grégoire
APPUYÉE PAR : I. Charbonneau

RÉSOLUTION 21-011

QUE la Caisse populaire Alliance limitée de Timmins soit autorisée de changer tous les chèques émis par le conseil, présents pour encaissement et portant les signatures par facsimilé de la présidence et la signature de la directrice de l'éducation et secrétaire-trésorière, tout comme si ces chèques portaient leur signature manuscrite et avaient été émis par ces signataires au nom du conseil et avec son autorisation et;

ATTENDU QUE la Caisse populaire Alliance limitée de Timmins change ou négocie les chèques au nom du conseil portant les signatures par facsimilé de la présidence de la vice-présidence ou de la présidence et de la directrice de l'éducation et secrétaire-trésorière ou de la vice-présidence et de la secrétaire-trésorière.

QUE le Conseil ne tiendra pas la Caisse populaire Alliance limitée de Timmins responsable de l'encaissement ou de la négociation de chèques portant une signature par facsimilé apposée incorrectement et s'engage à l'endommager.

ADOPTÉE

PROPOSÉE PAR : C. Couture Rancourt
APPUYÉE PAR : I. Charbonneau

RÉSOLUTION 21-012

QUE la présidence, Langis H. Dion, délègue les pouvoirs en vertu de la Loi de 1989 sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée à la directrice de l'éducation et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE

PROPOSÉE PAR : L. Ouellette
APPUYÉE PAR : C. Couture Rancourt

RÉSOLUTION 21-013

QUE Langis H. Dion soit nommé comme représentant du conseil au sein de l'Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques (AFOCSC) et que Isabelle Charbonneau soit nommée substitut.

ADOPTÉE

13. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

PROPOSÉE PAR : I. Charbonneau
APPUYÉE PAR : G. Audet

RÉSOLUTION 21-014

QUE le procès-verbal de la réunion ordinaire tenue le 24 novembre 2020 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

14. RAPPORTS

8.1 Rapport du gérant des services financiers

PROPOSÉE PAR : C. Couture Rancourt
APPUYÉE PAR : R. Grégoire

RÉSOLUTION 21-015

M. Filion félicite L. Dion et I. Charbonneau pour leur élection à la présidence et vice-présidence du Conseil.

Il poursuit en présentant le compte rendu de la dernière rencontre du comité de vérification qui a eu lieu le 2 décembre 2020.

M. Lemaire-Mignault, comptable agréée de la firme Baker Tilly HKC présente le rapport de l'auditeur indépendant et états financiers consolidés au 31 août 2020.

M. Filion souligne que l'opinion avec réserve est en lien avec les fonds scolaires puisque les prélèvements de fonds se font en argent comptant. Il ajoute que le Conseil a entrepris un projet pilote « École sans argent » avec 3 de ses écoles pour limiter les transactions en argent comptant. Le but est d'étendre le projet à l'ensemble des écoles d'ici 3 ans.

Compte rendu de la pandémie et de la fermeture des écoles, le Conseil a eu un surplus de fonctionnement de 5,9 millions de dollars en 2019-20.

M. Filion remercie M. Lemaire-Mignault et M. Poliquin-Boutin ainsi que toute l'équipe de Baker Tilly HKC pour la belle collaboration. Il remercie également J. Langevin pour tout son travail dans le dossier des états financiers.

M. Lemaire-Mignault remercie à son tour l'équipe du Conseil pour la belle collaboration.

M. Filion présente les prévisions budgétaires révisées de l'année scolaire 2020-21. Il prévoit un déficit total de 1 267 345 \$. Un écart négatif de 832 996 \$ par rapport au budget initial. L'écart s'explique majoritairement par les dépenses additionnelles liées à la COVID-19. Nous avons ajouté 33 postes syndiqués avec les subventions additionnelles de la province pour rencontrer les exigences en lien avec la COVID-19.

Le secteur des installations scolaires aura 1 million de \$ de plus à dépenser cette année puisque nous avons terminé de payer les projets non financés.

En date du 31 août 2021, le Conseil devrait avoir un surplus cumulatif de 10,4 millions de \$, si les subventions réelles et les dépenses réelles sont conformes à celles identifiées dans les prévisions budgétaires révisées de l'année scolaire 2020-21. M. Filion remercie et félicite son équipe en finances pour tout le beau travail et il est confiant avec l'information présentée.

On souligne que la hausse de 930 000 \$ en suppléance au budget révisé pour l'année scolaire 2020-21 est exagérée et l'on demande si c'est pour justifier l'ajout du poste en ressources humaines approuvé lors de la dernière réunion du Conseil.

M. Filion indique que les chiffres présentés sont basés sur des données réelles des mois de septembre, octobre et novembre 2020 pour déterminer la projection de l'année scolaire 2020-21. Nous avons dépensé en moyenne 93 000 \$ de plus par mois en suppléance comparativement aux dépenses historiques.

On demande si c'est à cause que les membres du personnel devaient s'isoler pour 14 jours lorsqu'ils présentaient des symptômes liés à la COVID-19 en début d'année scolaire.

M. Dubeau ajoute que ceci peut avoir eu un impact sur la suppléance en début d'année, mais la consigne a changé quant au besoin de s'isoler si quelqu'un d'autre dans la même maison présente des symptômes. Aussi, la personne qui présente des symptômes n'est pas obligée de s'isoler pour 14 jours si celle-ci est capable d'aller se faire tester et présenter une preuve d'un test négatif. Il y a aussi des gens qui vivent de l'anxiété face à la pandémie ainsi que d'autres facteurs qui affectent la hausse de suppléance.

M. Filion affirme qu'il présente les données financières au meilleur de sa connaissance, et ce, depuis son embauche au Conseil. Il ajoute qu'il est régi par le code d'éthique des Comptables professionnels agréés et que fournir des données erronées irait à l'encontre de ce code d'éthique et mettrait en jeu sa désignation comptable.

On réplique que ce n'est pas une offense envers M. Filion.

On félicite M. Filion et son équipe pour tout le beau travail en lien avec les prévisions budgétaires. L'entrée scolaire s'est bien déroulée et nous en félicitons toute l'équipe.

S. Petroski remercie et félicite M. Filion et son équipe à son tour. Il y a un beau travail collaboratif entre les membres de l'équipe-cadre et nous en sommes fiers.

Pour terminer, le président remercie l'équipe de Baker Tilly HKC.

QUE le rapport soumis par le gérant des services financiers soit reçu, tel que présenté.

ADOPTÉE

PROPOSÉE PAR : L. Ouellette

RÉSOLUTION 21-016

APPUYÉE PAR : I. Charbonneau

QUE le Conseil approuve les états financiers audités de l'année scolaire 2019-20 tel que présenté et ce, à la suite d'une recommandation du comité de vérification.

ADOPTÉE

PROPOSÉE PAR : D. Grzela

RÉSOLUTION 21-017

APPUYÉE PAR : C. Couture Rancourt

M. Filion réitère que nous remboursons 1 million de dollars envers les projets non financés depuis 2006-2007. Le montant initial à rembourser était de 17 millions. En 2019-20, il nous restait que 128 182 \$ à payer.

Le secteur des installations scolaires aura donc 1 million de plus à dépenser sur des projets de réfection à partir de l'année scolaire 2020-21.

QUE le Conseil approuve qu'un montant de 128 182 \$ de la subvention des réfections pour l'année scolaire 2019-20 soit affecté à la réduction des projets non-financés et ce, à la suite d'une recommandation du comité de vérification.

ADOPTÉE

**PROPOSÉE PAR : G. Audet
APPUYÉE PAR : I. Charbonneau**

RÉSOLUTION 21-018

QUE le Conseil approuve un surplus de fonctionnement de 5 945 287 \$ pour l'année scolaire 2019-20, et ce, à la suite d'une recommandation du comité de vérification. Ceci est conforme aux exigences du ministère de l'Éducation. Seul le Conseil peut déterminer la façon dont le surplus cumulatif est utilisé.

ADOPTÉE

**PROPOSÉE PAR : R. Grégoire
APPUYÉE PAR : L. Gagné**

RÉSOLUTION 21-019

QUE le Conseil approuve un déficit de 1 267 345 \$ avec des dépenses de fonctionnement de 118 228 479 \$ et avec des dépenses d'immobilisations de 16 357 274 \$ comme prévisions budgétaires révisées de l'année scolaire 2020-21. Le budget est conforme à toutes les exigences du ministère de l'Éducation de l'Ontario.

ADOPTÉE

8.2 Rapport de la directrice de l'éducation

**PROPOSÉE PAR : L. Gagné
APPUYÉE PAR : C. Couture Rancourt**

RÉSOLUTION 21-020

S. Petroski présente son tout premier rapport annuel en tant que directrice de l'éducation. Elle est fière du résultat et remercie R. Loiselle et J. Labranche-Larose pour les nombreuses heures de travail qui ont été dédiées au rapport annuel 2019-2020. Elle remercie également l'équipe pour les données et les initiatives énumérées dans le rapport ainsi que pour tout le travail accompli pour assurer la réussite et le bien-être des élèves.

On ajoute que le nouveau site web du Conseil est très bien fait. S. Petroski ajoute qu'il y a eu des mois de travail pour monter le nouveau site web. Encore une fois, elle remercie ceux et celles qui ont été impliqués.

S. Petroski présente l'ébauche du tableau des dates des réunions du Conseil pour l'année 2021.

S. Petroski demande aux membres de confirmer les comités auxquels ils aimeraient participer pendant l'année 2021 auprès de K. Salonen-Robichaud. Le tableau des comités sera approuvé à la réunion du mois de janvier 2021.

QUE le rapport soumis par la directrice de l'éducation soit reçu, tel que présenté.

ADOPTÉE

**PROPOSÉE PAR : I. Charbonneau
APPUYÉE PAR : L. Gagné**

RÉSOLUTION 21-021

QUE le conseil approuve le tableau des dates de réunions mensuelles pour l'année 2021, tel que présenté.

ADOPTÉE

**PROPOSÉE PAR : G. Audet
APPUYÉE PAR : C. Couture Rancourt**

RÉSOLUTION 21-023

QUE le Conseil approuve le rapport annuel 2019-2020 de la directrice de l'éducation à la retraite, tel que présenté.

ADOPTÉE

8.3 Rapport de la présidence

PROPOSÉE PAR : L. Ouellette

RÉSOLUTION 21-024

APPUYÉE PAR : G. Audet

L. Dion présente la note de service de l'AFOCSC. Il encourage les membres à s'y inscrire.

Il est possible de s'inscrire à une ou plusieurs sessions.

QUE le rapport soumis par la présidence soit reçu, tel que présenté.

ADOPTÉE

15. INFORMATIONS

Aucune.

16. CORRESPONDANCE

Aucune.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉE PAR : I. Charbonneau

RÉSOLUTION 21-024

APPUYÉE PAR : R. Grégoire

QUE la séance soit levée à 9 h 59.

ADOPTÉE



Langis H. Dion, président



Sylvie Petroski, directrice de l'éducation
et secrétaire-trésorière